Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_33-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

MORBIHAN

ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE du port de Tréhiguier à PENESTIN

DE-SEPEL2026-33

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,

VU l'arrêté du 28 octobre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Tréhiguier à PENESTIN,

VU les désignations de la commune d'Arzal au titre des représentants du conseil municipal,

VU les désignations de la commune de Camoël au titre des représentants du conseil municipal,

VU les désignations de la commune de Muzillac au titre des représentants du conseil municipal,

VU les désignations de la commune de Pénestin au titre des représentants du concessionnaire,

VU les désignations de la commune de Pénestin au titre des représentants du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. MAHE Christian, maire de Pénestin

M. FORTASSIN Damien

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_33-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

Suppléants : M. DURAND Dominique
Mme LE GOUVELLO Raphaëla

REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT ET DE L'EPTB EAUX ET VILAINE

ARZAL

Titulaire : M. BASCOU Jean-François
Suppléant : M. CHAMPALLE Fabrice

CAMOËL

Titulaire : Mme SUREAU Sylvie
Suppléant : M. WINCKELMULLER Eric

MUZILLAC

Titulaire : M. GALUDEC Franck
Suppléant : M. LE JALLÉ Dominique

PÉNESTIN

Titulaire : M. BERNARD Frédéric
Suppléant : M. GERGAUD Fabrice

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental
Suppléant : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale,

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. MAHE Christian, maire de Pénestin
M. FORTASSIN Damien

Suppléants : M. DURAND Dominique
Mme LE GOUVELLO Raphaëla

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_33-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT ET DE L'INSTITUTION, CONCESSIONNAIRE DE LA VILAINE

ARZAL

Titulaire : M. BASCOU Jean-François

Suppléant : M. CHAMPALLE Fabrice

CAMOËL

Titulaire : Mme SUREAU Sylvie

Suppléant : M. WINCKELMULLER Eric

MUZILLAC

Titulaire : M. GALUDEC Franck

Suppléant : M. LE JALLÉ Dominique

PÉNESTIN

Titulaire : M. BERNARD Frédéric

Suppléant : M. GERGAUD Fabrice

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN EAUX ET VILAINE

Titulaire : M. le président de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

Suppléant : M. le directeur général des services de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : La direction générale des services

Suppléant : L'agent municipal chargé des affaires portuaires

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_33-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le syndicat conchylicole

Titulaires : M. GIRARD Gaétan
M. MORIN Jean-François

Suppléants : M. BERTON Fabien
M. BRIERE Jean-Sébastien

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. BLANCHARD Dominique

Suppléant : M. NOËL Jonathan

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. PORCHER Christophe
M. EVAIN Bruno

Suppléants : M. METAYER Julien
M. BOCENO Yvonig

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. PILLET Stéphane
M. LE RAY Eric
Néant

Suppléants : M. GERARD Yvan – ASSOCIATION AR WELL
M. VONTHRON Daniel
M. MORVAN Pascal

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260925-DE_SEPEL26_33-AR

Publié en ligne le 29/09/2026

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le directeur – Port à sec de la Vilaine maritime – ou son représentant

Suppléant : M. le Président – Station SNSM de Damgan – ou son représentant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 25 septembre 2026

Le Président du Conseil département

David LAPPARTIENT